

formation

Les cours en ligne bientôt financés

À Genève, une nouvelle directive étend le chèque annuel de formation aux cursus à distance pour répondre à certains besoins.

Martine Andrey

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) Genève

Effet cyclotronique de la pandémie de Covid-19, les adultes à Genève pourront demander le chèque annuel de formation (CAF) pour suivre un cours à distance dès janvier prochain. Dao Nguyen, directrice du Service de la formation continue de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) de Genève, nous en dit plus. Interview.

Pour quelle raison les cours en ligne n'étaient pas, jusqu'alors, financés par le chèque annuel de formation?

Il y a exactement vingt ans, lorsque la loi qui régit le CAF a été mise en place, la formation à distance n'était pas prévue. La crise sanitaire et le confinement ont accéléré les choses. Lorsque le Conseil fédéral a interdit les cours en présentiel l'année passée, nous avons promulgué une directive extraordinaire pour permettre aux nombreux adultes qui



Tous les types de cours sont concernés, pour peu que l'échange entre l'enseignant et les participants s'effectue en temps réel par visioconférence. GETTY IMAGES

Motiver les adultes à se former

● Trois questions à **Ciro Candia**, directeur du Service des bourses et prêts d'études.

À qui est destiné le CAF?

À tout adulte qui désire acquérir des connaissances de base ou professionnelles, se perfectionner ou se reconverter professionnellement. Il doit être contribuable à Genève depuis une année au moins et son revenu déterminant unifié ne doit pas dépasser par an 72'000 francs pour un célibataire et 116'000 francs pour une

personne mariée ou liée par un partenariat.

Quel est son montant?

Pour des formations transversales sans certification, c'est-à-dire des cours de langue et d'informatique, le montant maximal est de 500 francs. Il peut varier de 750 francs à 2250 francs selon la durée de la formation et le type de certification.

Quel rôle jouera le CAF dans l'offre de formation

à distance?

Il va probablement avoir l'effet d'un catalyseur. Pour les institutions, il encourage la création de nouvelles formations, et pour les bénéficiaires, il rend ces formations accessibles financièrement. Aujourd'hui, peu d'institutions sont en mesure d'offrir des formations en ligne de qualité. Mais il ne fait aucun doute que d'autres acteurs franchiront le pas pour accéder à ce marché en pleine croissance.

M.A.

«L'enjeu est assez important, car nous ouvrons la possibilité de financer beaucoup plus de cours.»



Dao Nguyen
Directrice
du Service
de la formation
continue, OFPC

le désiraient de poursuivre leurs cours à distance. Dès le 1^{er} janvier 2022, grâce à la nouvelle directive CAF, qu'il y ait pandémie ou pas, les institutions qui le demandent pourront dispenser des cours en ligne dans le cadre du CAF.

Quels cours feront partie du catalogue des CAF en ligne?

Seront pris en compte tous les types de cours, pour autant qu'il s'agisse de formations synchrones, c'est-à-dire que l'échange entre l'enseignant et les participants s'effectue en temps réel par visioconférence. L'enjeu est assez important, car nous ouvrons la possibilité de financer beaucoup plus de cours.

Les cours en ligne sont-ils adaptés à tous les publics et à toutes les situations d'apprentissage?

Pas forcément. Nous avons donc donné des recommandations aux écoles, telles que le maintien de cours en présentiel pour le public faiblement qualifié ou lorsque la demande (qui s'est amplifiée

durant la crise du Covid-19) existe. De nombreuses personnes privilégient le contact direct en présentiel pour apprendre, quel que soit le niveau de qualification. Nous conseillons d'ailleurs aux écoles de combiner présentiel et distanciel dans une formule hybride. Afin de maintenir la qualité des cours et encourager les interactions, il faut aussi que le nombre d'apprenants soit gérable et que, techniquement, l'accès à distance soit simple d'utilisation. La formation à distance répond aux besoins de nombreuses personnes disposant de peu de temps et qui préfèrent suivre leur cours depuis la maison ou le bureau. Les cours à distance sont donc un complément à l'offre de cours en présentiel et non pas un substitut.

Comment procéderont les écoles qui veulent l'agrément CAF pour leurs cours à distance?

La procédure ne change pas de celle pour les cours en présentiel. Il faut remplir les fiches ad hoc et remettre son dossier à l'OFPC. Du point de vue du financement, il n'y a aucune modification dans le traitement des CAF au niveau des institutions ou des usagers, du moment que le nouveau cours ait reçu l'agrément en remplissant les critères de qualité.

Plus d'infos

Pour les institutions:
<https://edu.ge.ch/qr/Zbn>
 L'essentiel sur le CAF:
<https://edu.ge.ch/qr/Zb6>
 Liste des cours CAF:
<https://ge.ch/socialcaf/catalogue/explere/>